



**Bureau de l'utilité publique,  
de la concertation et de l'environnement  
mission environnement et enquêtes publiques**

**Avis d'enquête publique  
sur le projet de plan de prévention des risques miniers/carrières souterraines  
sur la commune de Belcodène**

En exécution de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône, du **05 SEP. 2025**, il sera procédé à l'enquête publique précitée, qui se déroulera, pendant trente et un jours consécutifs, du **lundi 29 septembre 2025 au mercredi 29 octobre 2025 inclus**, en mairie de Belcodène (hôtel de ville de Belcodène - Place de la Laïcité - 13720 Belcodène), siège de l'enquête.

A été désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire: Mme Anne Chary, diplômée notaire, en activité, et nommé en qualité de suppléant: M. Marc Faysse, responsable associatif, en activité.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra :

– prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, à l'accueil de la mairie, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h) ;

– consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement, bureau de l'utilité publique de la concertation et de l'environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 – Bureau n°421) – Contact préalable au 04 84 35 42 46 ou au 04 84 35 42 47 ;

– consulter le dossier sur le registre dématérialisé sécurisé depuis le site internet suivant: <https://www.registredemat.fr/pprmc-belcodene>;

ou à partir du lien disponible sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Belcodene>;

– adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale au siège de l'enquête ou par courrier électronique à l'adresse suivante :pprmc-belcodene@registredemat.fr du lundi 29 septembre 2025 (9h) au mercredi 29 octobre 2025 (17h).

Mme Anne Chary – et en cas d'empêchement de ce dernier, M. Marc Faysse, suppléant – se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- |                            |              |
|----------------------------|--------------|
| - lundi 29 septembre 2025  | de 09h à 12h |
| - mercredi 8 octobre 2025  | de 09h à 12h |
| - vendredi 17 octobre 2025 | de 15h à 17h |
| - mercredi 22 octobre 2025 | de 09h à 12h |
| - mercredi 29 octobre 2025 | de 15h à 17h |

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables par le public<sup>1</sup> sur le site internet précité de la préfecture. Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteuse sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie concernée et à la préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet précité de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

A l'issue de l'enquête, le plan de prévention des risques miniers (lignite) et carrières souterraines (pierre à ciment), éventuellement modifié, est approuvé par arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône (art R562-9 du code de l'environnement).

Le plan approuvé vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé au plan local d'urbanisme, conformément à l'article L151-43 du code de l'urbanisme (art L562-4 du code de l'environnement).

La personne responsable du projet est l'État – le directeur départemental des territoires et de la mer – 16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille Cedex 3 (service urbanisme et risques /pôle risques - tel: 04 91 28 41 29 ou 54 56).

Fait à Marseille, le 05 SEP. 2025

Pour le Préfet  
Le Chef de Bureau de  
l'Utilité Publique  
Concertation et environnement  
  
Patrick PAYAN

<sup>1</sup> Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.